



INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE

51, rue d'Anjou - 75008 PARIS

Site internet : www.inao.gouv.fr

DECISION N° CNIGP/LR/STG 2010/01

Le Directeur de l'INAO,

Vu le code rural et notamment ses articles L-642-17 à 21 et ses articles R 642-33 et R. 642-34,

Vu l'avis émis par le comité national des indications géographiques protégées, labels rouges et spécialités traditionnelles garanties de l'Institut national de l'origine et de la qualité lors de sa séance du 10 mars 2010,

Décide :

Le Comité pour le Saint-Marcellin est reconnu en qualité d'organisme de défense et de gestion pour l'indication géographique protégée « Saint-Marcellin ».

Fait le, **23 JUL. 2010**


Jean-Louis BUËR